



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Alimentation

RECU LE 18 OCT. 2022

Pole Inspection aux Frontières et Santé
Végétale
Dossier suivi par : Alain-steve DUPUIS
Téléphone : 0262 33 36 68
Courriel : alain-steve.dupuis@agriculture.gouv.fr

**TERRACOOP SCA
5 RUE MAXIMIN LUCAS**

97425 LES AVIRONS

Objet : Agrément pour la distribution de produits phytosanitaires

Réf. : SALIM-PIFSV-2022- 150 -D

**AGRÉMENT
POUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°1665 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Monsieur Pascal AUGIER, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion ;
- Vu la décision de subdélégation de signature du directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion en date du 25 août 2022 ;
- Vu le CERTIFICAT FR010524-3 en date du 04/10/2022;

L'organisme **TERRACOOP SAS**
domicilié à **5 RUE MAXIMIN LUCAS**
97425 LES AVIRONS
est agréé sous le **numéro d'immatriculation : RE0004-3**
pour effectuer ses activités :

- **distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels**

pour les établissements suivant:

TERRACOOP PETITE ILE 31356718200081	RUE DES MEURISIERES	97429	PETITE ILE
---	---------------------	-------	------------

L'agrément est octroyé sans limitation de durée tant que les conditions de son obtention sont maintenues.
L'agrément peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.



Fait à Saint-Pierre, le

06 OCT. 2022

Pour le directeur de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Le chef du pôle inspection
aux frontières et santé végétale